

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Althen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines

Nombre de délégués en exercice	31	Absents représentés :	4
Présents	25	Absents non représentés :	2
<b>VOTANTS</b>			<b>29</b>

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 13 Décembre 2016, après convocation légale reçue le 7 décembre 2016, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

**Etaient présents :**

M. Rémy ARNAUD M. Henri BERNAL, Mme Jacqueline BOUYAC, M. Alain BRES, Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, M. Jean-Claude DANY, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, M. Pierre GABERT, Mme Annie GARNERO, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Laurence MONTERDE, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, M. Christian SOLLIER, M. Lucien STANZIONE, M. Michel TERRISSE, Mme Isabelle VINSTOCK.

**Etaient Absents représentés :**

M. Thomas CONSTANTIN, (pouvoir donné à M. Alain BRES),  
Mme Arlette GARFAGNINI, (pouvoir donné à M. Bernard LEMEURE),  
Mme Annie MILLET, (pouvoir donné à M. Claude PARENTI),  
Mme Sylviane VERGIER, (pouvoir donné à M. Michel TERRISSE).

**Etaient Absents non représentés :**

M. Pascal BONNIN, Mme Sabine CHAUVET.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : Mme Karine CANDALE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Budget St Hilaire 2 – Décision modificative n°1**

Monsieur Didier CARLE, Vice-président, indique à l'assemblée que le budget primitif de St Hilaire 2 prévoit la vente d'un terrain pour un montant de 616.137 €.

A ce jour, le terrain est en cours de négociation.

Il convient donc d'effectuer une décision modificative pour pouvoir en fin d'année mettre ce terrain invendu en stock, et faire un emprunt relais.

Il est donc demandé au conseil communautaire d'effectuer la décision modificative n°1 suivante :

Dépenses			Recettes		
16411-90	Emprunt	- 600.000	1641-90	Emprunt	+ 16.137
3555-90	Stock	+ 616.137			
		<b>+16.137</b>			<b>+ 16.137</b>
			7015-90	Vente	- 616.137
			71355-90	Variation stock	+ 616.137
					<b>0</b>

**Le Conseil Communautaire, Monsieur Didier CARLE, Vice-président, entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**APPROUVE** la décision modificative N°1 du Budget St Hilaire 2 présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Et ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie conforme.

**Christian GROS**

**Président de la Communauté de communes  
Les Sorgues du Comtat**

**Le Président,**

Acte Exécutoire  
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982  
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982  
Envoyé le : 20/12/2016  
Affiché le :

